

FICHE PRESSE

Nancy, le vendredi 26 mars 2021

La colline en chantier Zoom sur les travaux de la Cité des paysages à Sion

Près de 10 M€ d'investissement depuis 2013, dont 9,1 M€ pour les bâtiments et espaces extérieurs (4,57 M€ pour la première phase, 4,9 M€ pour la deuxième), dont 1 M€ de subventions de l'Etat et de la Région : tout est mis en œuvre pour faire de la colline de Sion et de la Cité des paysages, un lieu et un équipement de références dans les domaines de la transition écologique, des paysages et de la biodiversité en Meurthe-et-Moselle, au service de tous les publics.



En bref

- Extension des espaces de la Cité des Paysages sur le site de la Colline de Sion : rénovation des bâtiments propriété du conseil départemental (ancien couvent et Ferme) ;
- Aménagements extérieurs du site
- Un chantier emblématique : il prend en compte la protection d'espèces protégées (chauve-souris) ainsi que le riche passé archéologique des sols.
- Coût prévisionnel de l'opération : 4.9 M€.
- Calendrier : jusque 05/2022, rénovation des bâtiments. A partir de mai 2021 jusque avril 2023, rénovation des extérieurs

Présentation du programme



© Christophe Aubertin et Agnès Hausermann Architectes studiolada

La première tranche de travaux, en 2014, lors de la création du Forum des Paysages et de la Biodiversité devenu aujourd'hui la Cité des Paysages a consisté en la restructuration d'une aile du bâtiment couvent et la mise en œuvre au sein du bâtiment ferme d'un pôle jardiniers et restauration et sanitaires.

Suite au schéma directeur d'aménagement du site, le conseil départemental a décidé d'engager une seconde tranche de travaux :

- restructuration du bâtiment de la Ferme en salle de réception de 247 places et ses annexes
- agrandissement de la Cité des paysages (restructuration au RDC des ailes Nord, Sud et Ouest du bâtiment du Couvent- la cité des paysages occupant actuellement l'aile Est)

Les travaux ont débuté par des travaux de charpente et couverture en janvier 2020.

EN DETAIL

L'ensemble des toitures et des façades seront rénovés.

Les tuiles seront en terre cuite rouge vieilles et les menuiseries extérieures en bois, peintes en blanc.

Les bâtiments seront isolés par l'intérieur.

Les sols seront repris dans leur ensemble.

Deuxième phase de travaux : les aménagements extérieurs

Il s'agit de la requalification de la « rue principale » du site en place centrale publique, de l'aménagement des cours du couvent, de l'ancienne ferme et de l'abri du pèlerin, de l'embellissement floral et de la piétonisation du site.

En raison de vestiges archéologiques présents dans le sol ne, la nouvelle voirie se fera sur remblais.

La rénovation des ailes du couvent va permettre d'augmenter le parcours muséographique, en offrant les possibilités d'un vrai dialogue avec le visiteur sur la nature et la biodiversité. Ce parcours se fera de plain-pied.

L'ancien bâtiment « Ferme » sera transformé en un espace polyvalent de plus grande capacité d'accueil. Il permettra l'accueil de conférences, d'expositions, d'ateliers et aura vocation à pouvoir être également mis à la disposition des partenaires du conseil départemental (entreprises, universitaires, associations). Une grande salle de réception permettra d'organiser des colloques en lien avec les thèmes évoqués par la cité des paysages : la biodiversité, le développement durable, la transition écologique.



© Christophe Aubertin et Agnès Hausermann Architectes studiolada

UN CHANTIER SOUS HAUTE PROTECTION

Une démarche exemplaire car « sous contraintes » : Archéologie, protection des espèces, monuments historiques

L'archéologie

Site archéologique majeur de Lorraine, connu comme lieu de culte chrétien depuis le Moyen-Âge, Sion a été habité de façon continue dès l'Antiquité.

On y trouve des traces d'occupation humaine à partir de l'Âge du bronze, aux différentes périodes de l'Âge du fer, puis à l'époque gallo-romaine, quand Sion était un centre urbain.

En 2013, lors de la première tranche de travaux de la Cité des paysages dans l'aile principale du couvent, l'excavation du sol pour construire la cage de l'ascenseur s'est trouvé exactement à la croisée de 3 pièces gallo-romaines. Elle a mis en lumière des fragments d'enduits peints et des restes d'objets de la vie quotidienne.

Une nouvelle campagne de fouilles sera menée en 2021 à l'occasion de l'agrandissement de la Cité des Paysages. En 2006, dans la tranchée creusée pour des travaux d'assainissement, les archéologues ont révélé une partie d'un cimetière de l'époque médiévale derrière le cœur de l'église. Ils ont aussi trouvé, à l'arrière du restaurant, des traces de murs gallo-romains, de foyers où l'on faisait du feu pour la cuisine et aussi, dans une cave, des objets de la vie courante comme des restes de poteries ou d'amphores destinés à conserver les aliments.

Le site de Sion est protégé pour son archéologie exceptionnelle.

Ici, avant tout aménagement, des fouilles « préventives » sont réalisées afin de sauver les vestiges susceptibles d'être détruits par les travaux.

La biodiversité



Plusieurs espèces sont concernées par cette protection sur le site notamment le petit rhinolophe, espèce de chauve-souris très vulnérable et le moineau domestique, espèce plus commune et pourtant aujourd'hui menacée.

Le chantier du site de Sion se déroule sur une zone classée Natura 2000.

À ce titre, il est soumis à la législation environnementale européenne qui prévoit la préservation des habitats des espèces protégées.

La loi introduit la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Elle implique une conduite vertueuse dans la préparation et le déroulement du chantier afin qu'il impacte le moins possible les espèces présentes sur le site.

Elle impose des mesures compensatoires lorsque la nécessité des travaux viendrait à affecter temporairement leurs habitats. Des experts inspectent les travaux en amont et tout au long du chantier pour veiller au bon respect de la loi.

Le Département a mis en œuvre toutes les actions requises pour mener à bien ce chantier tout en protégeant les espèces vivant en ces lieux. Les principales :

- Adaptation du calendrier des travaux en fonction de la présence des espèces et des périodes de reproduction
- Sensibilisation et formation des entreprises en amont des travaux
- Installation des échafaudages selon des distances précises de manière à ne pas obstruer les points d'accès aux habitats
- Pose de micro-gîtes sur les façades extérieures pour compenser l'accès aux trous des façades et les menuiseries dans lesquelles s'abritent les espèces
- Pas d'écran de sous-toitures ni de traitement des bois de charpente
- Mise en place d'outils de mesure des vibrations sonores
- Pas d'utilisation d'ultra-son
- Limitation des éclairages nocturnes

Ce chantier montre qu'il est tout à fait possible de mener des travaux sur d'anciens bâtiments occupés par différentes espèces - y compris des espèces protégées - tout en respectant leur présence et leur habitat afin de pérenniser leur survie à long terme et perpétuer la richesse de notre biodiversité.

Pour rappel

La Cité des paysages de Meurthe-et-Moselle est à la fois un lieu physique dont le phare est situé sur la colline de Sion et la signature des actions « nature » portées par les équipes du conseil départemental, notamment autour des Espaces naturels sensibles. Des animations estampillées « Cité des paysages » sont donc également organisées dans les territoires du département, en direction des familles et des publics scolaires. Plus largement, la Cité des paysages remplit des missions d'éducation au paysage et sensibilisation aux enjeux de la de transition écologique.

Elle permet, grâce à l'intervention départementale, de protéger la colline de Sion, Haut Lieu du patrimoine en Lorraine, et de faire de ce site un levier de développement local pour le Saintois.

Lors de l'acquisition, en 1999, d'une partie du site par le conseil départemental, les propriétaires ne pouvaient plus en assurer l'entretien et les deux communes de la colline n'avaient pas les moyens de porter un projet d'ampleur respectant les usages du lieu.

Les travaux en cours permettront, grâce à des aménagements intérieurs, extérieurs et une nouvelle scénographie, de renforcer le rayonnement de la Cité des paysages, de valoriser des patrimoines architecturaux et paysagers, de développer l'offre d'activités de la Cité et les contenus pédagogiques en améliorant "l'expérience" de la visite.